



**Rapport introductif au Budget Primitif 2013**

**Rapport n° CG/2012/73**

**Résumé :**

Compte tenu de la gravité de la crise dans laquelle se trouvent les finances départementales, ce rapport a pour objet de présenter les mesures à adopter afin de préserver les équilibres budgétaires et, au-delà, l'avenir de notre collectivité.

Devant la gravité de la situation, le Département du Bas-Rhin est conduit à prendre des mesures difficiles.

Il est fait appel à un effort de maîtrise sans précédent des dépenses départementales. Avec des recettes qui ne progressent plus et qui sont de plus amputées par de nouvelles mesures de péréquation de l'Etat, notre collectivité doit faire face à des dépenses sociales qui elles, continuent de connaître une évolution forte. Dans ce contexte, la diminution des autres dépenses sur lesquelles notre collectivité conserve une maîtrise devient un impératif, et cet effort doit être partagé avec nos partenaires, afin de limiter au strict minimum le recours à la fiscalité.

Cependant, aujourd'hui plus que jamais, la réponse au problème du financement par les Départements de leurs dépenses sociales est entre les mains de l'Etat. Nous prenons acte des engagements annoncés en faveur de la mise en place, en 2014, de ressources pérennes et suffisantes pour permettre aux Départements de faire face à leurs dépenses sociales. Cette réforme est essentielle et urgente. Nous l'appelons de nos vœux et souhaitons qu'elle soit à la hauteur des défis auxquels notre collectivité fait face depuis le début de la crise.

**UN BUDGET DE CRISE**

Le Conseil Général du Bas-Rhin doit faire face aujourd'hui à une situation financière grave. La crise sociale qui succède à la crise économique a des effets directs sur le Département. La crise pousse les dépenses sociales à des niveaux jamais atteints, et le Département joue pleinement son rôle aux côtés des plus fragiles de nos concitoyens. Depuis 2008, les dépenses sociales du département ont augmenté de l'ordre de 100M€ et une forte hausse est à nouveau attendue en 2013 à + 3,8%, soit une augmentation de +18M€ par rapport au BP 2012.

Face à la hausse des dépenses, les recettes que l'Etat verse au Département pour compenser les dépenses sociales transférées sont très loin d'être à la hauteur de la charge dont il se déleste : sur 229M€ de charges que l'Etat a transférées au département, ce sont plus de 118M€ qui ne sont pas compensés par l'Etat.

De surcroît, l'Etat ponctionne à présent à hauteur de plusieurs millions d'euros nos recettes, y compris fiscales, pour financer le soutien à d'autres départements plutôt que de le financer lui-même. Au total, les nouvelles mesures de péréquation portant sur la dotation globale de fonctionnement des Départements et sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) amputeront en 2013 les recettes départementales d'au moins 4M€.

Enfin, la crise affecte également nos recettes, en particulier nos droits de mutation dont la baisse cumulée sur 2012 est évaluée à -5% environ en un an, et dont une nouvelle diminution de l'ordre de -8 % est attendue en 2013 et inscrite au budget.

L'effet de ciseaux entre les dépenses et les recettes pour 2013 est brutal : les recettes de fonctionnement augmentent du BP 2012 au BP 2013 de 11M€ alors que les seules dépenses sociales augmentent de 18M€. Le Département connaît par ailleurs la hausse non maîtrisable de certaines dépenses de fonctionnement comme les intérêts de la dette, les fluides, les assurances ou encore les concours au SDIS qui génèrent aussi une augmentation mécanique supplémentaire de +4,25M€.

**Au total, sans réaction de notre part, l'écart entre l'augmentation mécanique des dépenses contraintes (+22,25 M€) et l'évolution atone de nos recettes (+11 M€) entraînerait ainsi une dégradation irréversible de notre épargne de -11,25M€.**

Sans épargne, qui est notre principal moyen pour financer nos investissements et continuer à développer notre territoire, le Département n'aurait pas d'autre choix que de pratiquer des coupes claires dans ses investissements ou d'accroître sa dette dans des proportions non soutenables. Nous pourrions aussi choisir de faire combler intégralement l'écart entre recettes et dépenses par le contribuable en augmentant fortement la seule taxe sur laquelle nous avons un pouvoir de taux : le foncier bâti.

Ce n'est pas le choix que nous voulons retenir. Notre choix, est de proposer un budget de rigueur, un budget responsable qui préserve l'avenir dans cette période difficile. Pour cela, nous avons clairement opté :

- 1/ pour la réduction de nos propres dépenses de fonctionnement,
- 2/ pour l'adaptation de nos investissements à notre capacité de financement afin de limiter au maximum le recours à l'emprunt,
- 3/ pour la réduction de nos dépenses d'intervention,
- 4/ une fois toutes les voies épuisées, pour un appel aussi limité que possible à la fiscalité.

## **1. La nécessaire réduction de nos propres dépenses**

Sur le plan des dépenses, le Département va devoir d'abord diminuer en 2013 ses dépenses en dehors du social. Pour y parvenir, il **réduit en premier lieu ses autres dépenses propres en fonctionnement.**

Ainsi, les dépenses de communication sont diminuées de -20%, ce qui génère une économie de -0,50M€.

Par ailleurs, les dépenses consacrées à l'administration générale, hors évolutions mécaniques liées à l'augmentation du coût de l'énergie et des assurances diminuent de -1%, soit une baisse de -0,6M€.

La masse salariale hors rémunération des assistantes familiales, connaîtra quant à elle, une diminution de -0,5%, soit une diminution de -0,6M€ Seules les dépenses de ressources humaines « sociales » en faveur des assistantes familiales progressent de +7,6%, soit une hausse de +1,2M€, induite par l'augmentation marquée du nombre d'enfants placés auprès des assistantes familiales.

Dans **l'exercice de ses compétences sociales**, le Département ne peut moduler les critères de distribution de ses aides compte tenu du cadre légal national. Nous sommes sur ce sujet au service de l'Etat, ce qui devrait se traduire par une compensation financière intégrale de dépenses imposées et ce qui n'est pas le cas malheureusement. Nous n'en mettons pas moins en œuvre, partout où des marges de manœuvre existent, des mesures visant à allouer les moyens au plus juste des besoins des bénéficiaires.

Ainsi en va-t-il du recours progressivement généralisé au chèque emploi-service universel (CESU) dans le paiement des services à domicile pour les personnes âgées et personnes handicapées, ce qui permet de garantir l'adéquation entre la dépense réellement engagée et la ressource allouée par le Conseil Général. Fin 2013, l'usage des CESU devrait ainsi s'étendre aux bénéficiaires de la PCH, son déploiement depuis 2008 ayant permis à notre collectivité d'économiser de l'ordre de 1M€ par an (montants non consommés par les bénéficiaires).

Cette allocation efficiente des ressources passe également par un suivi au plus fin des moyens alloués aux établissements d'hébergement dans le cadre de la tarification départementale. Au titre de la maîtrise des dépenses sociales, les efforts seront poursuivis et approfondis en 2013 avec un objectif d'évolution des budgets limités à 1,3% pour les établissements pour personnes âgées et 1% pour les autres (personnes handicapées, enfance). Une étude sera lancée en lien avec le Haut-Rhin pour optimiser les versements de l'aide sociale aux établissements accueillant les personnes âgées, en vue d'une application en 2014. Le Département engagera également activement les mesures prévues au schéma départemental de l'Enfance, en vue de diversifier et moduler les capacités d'accueil des établissements, pour une plus grande souplesse, adaptabilité et réactivité aux besoins avec des formules alternatives à l'hébergement continu en foyer et familles d'accueil. Enfin, dans le champ de l'insertion, le Département fera face à ses obligations de versement de l'allocation RSA aux personnes en situation de précarité, en veillant à la bonne gestion de ces fonds par le renforcement du plan de contrôle et de lutte contre les fraudes.

En outre, l'effort de fiabilisation de la récupération des recettes sera poursuivi (+8 M€ dans le champ de l'autonomie) en 2012.

Face aux enjeux majeurs des politiques sociales dans le contexte de crise, et conformément aux orientations politiques du Conseil Général privilégiant les dynamiques locales de proximité dans chacun de ses territoires, les relations avec les communes seront renforcées avec l'élaboration d'un pacte social local, afin de mieux partager les enjeux avec les communes et leur CCAS, et développer les synergies dans les réponses aux besoins.

**Au total, l'ensemble de ces mesures portant sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité génère une économie qui permet de combler 1M€ sur les 11,25M€ d'effet de ciseaux.**

Les **dépenses d'investissement** opérationnelles **seront en diminution de -5,6% par rapport à 2012**, soit un montant total de crédits **de 189,4M€ (contre 200,7M€ au BP 2012)**. Cette évolution traduit la mise en œuvre d'une programmation des investissements en adéquation avec nos capacités de financement, permettant de limiter notre endettement, conformément aux orientations budgétaires actées lors de notre séance du 22 octobre 2012.

Cet ajustement du volume de nos investissements est réalisé sans revenir sur nos engagements tels qu'ils ont été formalisés dans la programmation pluriannuelle des investissements du Conseil Général présentée aux commissions réunies début 2012, grâce à un effort portant principalement sur le lissage de nos investissements propres qui diminuent de -7,3M€ à 94,5M€ (soit -7%).

Les subventions d'équipement versées par le Département connaissent également une baisse de -6,1% à 85,5M€, essentiellement du fait de la baisse des dépenses en faveur de la deuxième phase du projet de TGV Est (11,7M€ sont prévus en 2013) après le pic des décaissements atteint en 2012 (18M€).

**Au total, les dépenses du Département hors social et hors dette diminuent de -3,8%.** Cependant, malgré les mesures d'économies internes, l'écart entre la progression de nos dépenses de fonctionnement et la progression atone des recettes reste de l'ordre de 11M€. C'est pourquoi nous sommes contraints de partager une partie de l'effort avec nos partenaires. **Pour limiter au maximum l'appel à de nouvelles recettes et le recours à la fiscalité, un ensemble de mesures d'économie sont proposées, détaillées dans la suite du rapport.**

## **2. Un effort de maîtrise parallèle au nôtre sera demandé à nos partenaires**

Ce contexte budgétaire exceptionnel nous contraint également à réviser nos concours à nos partenaires, associations comme collectivités locales, qui participeront en 2013 à l'effort de maîtrise général.

### **2.1. Une réduction des subventions aux associations de -4%**

Comme le reste du budget du Conseil Général hors dépenses sociales et hors dette, toutes les subventions aux associations diminueront de 4%. Cette mesure représente une économie de 1,4M€.

**Cette mesure permet de combler 1,4M€ sur les 11,25M€ d'effet de ciseaux entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement.**

### **2.2. La révision de nos dispositifs**

L'effort sera également partagé avec les collectivités territoriales, qui seront concernées par une réduction progressive, voire dans certains cas la disparition, de certains dispositifs.

#### Au titre de la politique des transports

Le Conseil Général du Bas-Rhin participe aujourd'hui à hauteur de 50% au financement du service de transport des personnes à mobilité réduites (TPMR) mis en œuvre par le GIHP sur des périmètres autour de Saverne et Haguenau, pour un coût annuel d'environ 300 K€.

Les transports réalisés par le GIHP et ainsi subventionnés par le Département bénéficient essentiellement aux Etablissements d'Aide par le Travail (ESAT), à qui la loi confère l'obligation d'organiser et de financer les déplacements domicile-travail de leurs travailleurs. Un budget dédié leur est alloué par l'Agence Régionale de Santé dans ce but. Le Département n'est pas tenu de subventionner en sus le transport des personnes à mobilité réduite à l'intérieur de ces périmètres.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de mettre un terme aux conventions qui nous lient au GIHP à compter de la rentrée de septembre 2013. La Commission Permanente du 5 novembre dernier a ainsi approuvé le renouvellement de ces conventions en tenant compte de cette échéance.

Le budget 2013 prévoit le financement du GIHP jusqu'en août 2013.

Cette mesure représente une économie de 0,1M€ dès 2013, de 0,3M€ à compter de 2014.

#### Au titre de la politique de développement local

Il est proposé que le Département ne cofinance plus à compter de 2013 les programmes d'animation portés par les Communautés de communes au titre du développement local.

Les montants de fonctionnement correspondants seront déduits de l'enveloppe du contrat de territoire sans qu'une fongibilité soit possible avec l'investissement.  
Cette mesure représente une économie annuelle de 1,6M€.

Il est proposé de mettre fin progressivement en 3 ans au co-financement des postes d'agents de développement local généralistes et spécialisés (aujourd'hui pris en charge à 50% du coût de leur poste pour les agents généralistes et à 40% pour les agents spécialisés). Nous réduirons ainsi par tiers successifs annuels nos contributions à cet effet. Cette mesure entraîne une minoration d'un tiers par an de l'aide accordée jusqu'à présent aux communautés de communes et associations bénéficiaires.  
Cette mesure représente en 2013 une économie de 0,284M€ et à terme (fin du dispositif en 2015) de 0,852M€.

Dans le même temps, le département renforcera son ingénierie auprès des collectivités.

#### Au titre de la politique jeunesse

Le dispositif des contrats territoriaux pour la Jeunesse (CTJ) est maintenu. Les CTJ en cours continueront à bénéficier de notre aide au cofinancement de postes et au projet phare. Dans le cadre du renouvellement des CTJ ou de nouveaux CTJ, notre cofinancement de poste sera maintenu à hauteur de 10 000 € et à raison d'un poste par CTJ. L'aide au projet phare ne sera pas reconduite.  
Cette mesure représente une économie de 0,120M€ en 2013 et à terme de 0,255M€.

En outre, il est proposé de ne pas reconduire certains dispositifs pour lesquels l'impact de notre aide n'apparaît pas probant :

- L'aide aux animations de fin d'année ;
- L'aide aux Centres de vacances et de loisirs : le dispositif concerne l'accueil des enfants hors temps scolaires à raison de 0,65€ par journée et par enfant ; il ne bénéficie actuellement qu'à quelques associations et quelques communes.

L'économie réalisée sera de l'ordre de 63 000 €.

#### Au titre de la politique sportive

Il est proposé de recentrer nos aides en direction de notre public cible à savoir les collégiens. En conséquence, les aides à la pratique du sport scolaire en primaire – aide à la licence sportive scolaire, aide à la pratique du ski, aide à la natation – seront arrêtées à la fin de l'année scolaire en cours 2012-2013.  
Cette mesure représente une économie de 0,334M€ à compter 2014.

#### Au titre de la politique éducation

S'agissant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat, au vu des éléments d'analyse complémentaire sur le cadre légal de ce dispositif, il est proposé de mettre fin à la subvention du Département à certaines communes pour la participation aux frais de fonctionnement matériel des écoles privées sous contrat d'association situées sur leur ban communal.  
L'économie réalisée sera de l'ordre de 25 000 €.

#### Au titre de la politique de l'enfance

Les associations de prévention spécialisée sont agréées par le Conseil Général et, au titre de l'aide sociale à l'enfance, elles sont tarifées par le Département. Mais la prévention spécialisée reste un dispositif facultatif de l'aide sociale à l'enfance et le Département n'a pas vocation d'en assurer seul le financement.

La prévention spécialisée, par ses modalités d'intervention, contribue aux actions des politiques d'animation urbaine et de prévention de la délinquance sous responsabilité communale.

A partir de 2014, il sera demandé aux communes de contribuer à parité avec le Conseil Général au financement des postes des associations de prévention spécialisée. Cette mesure représente une recette de l'ordre de 2,5M€ à compter de 2014.

#### Au titre de la politique de l'autonomie

En matière d'aide sociale en établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) et pour personnes handicapées, il est proposé qu'à partir de 2014 le Conseil Général ne verse plus aux établissements que la quote-part de l'aide sociale qui incombe au Département, après prise en compte de la participation du bénéficiaire.

Jusqu'à présent, le Département assure l'avance de l'ensemble des frais de séjour et récupère progressivement la participation des usagers via les établissements. Il est proposé de simplifier les flux financiers, d'appliquer la législation et donc de ne verser aux établissements que la part à la charge du Département à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'année 2013 sera mise à profit pour en valider la faisabilité opérationnelle et financière et le cas échéant adapter les procédures au sein des services gestionnaires du Département en lien avec les établissements accueillant des bénéficiaires de l'aide sociale. Cette mesure représentera une économie de 2M€ environ en 2014.

**Au total, ces mesures portant révisions des dispositifs départementaux permettent de combler, en 2013, 2,1M€ sur les 11,25M€ d'effet de ciseaux.**

Grâce à l'ensemble de ces mesures qui représentent une économie de 4,5M€, **l'effet de ciseaux est réduit à 6,5M€. Plus de 40% de l'écart** entre l'évolution des dépenses et des recettes sont ainsi comblés par des **mesures portant sur la réduction des dépenses** du Conseil Général.

En recettes, l'effort résiduel sera partagé entre les contribuables et certaines catégories d'usagers.

### **3. Les mesures portant sur les recettes**

#### **3.1. Les efforts demandés aux usagers**

Le Département bénéficiera de l'instauration par l'Etat, en 2013 **de la taxe poids lourds au titre des routes départementales taxées.**

La taxe entrera en vigueur en Alsace fin avril 2013, avec un premier versement de la recette au Département du Bas-Rhin qui devrait intervenir au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

La mise en place de cette éco-taxe est l'aboutissement d'un processus législatif fortement appuyé par les collectivités alsaciennes, engagé suite à la mise en œuvre en 2005 de la taxe sur les poids lourds «LKW Maut 3 » en Allemagne. La création de la taxe nationale sur les véhicules de transports de marchandises a été définitivement arrêtée dans le cadre de loi de finances pour 2009.

Elle concernera tous les véhicules de transport de marchandises de plus de **3.5 tonnes** empruntant les 15.000 km de réseau routier national et départemental français taxé.

Le réseau concerné par cette taxe de circulation comprend d'une part les routes nationales, les autoroutes non concédées soit 10.000 km ; d'autre part les axes départementaux pour les autres 5.000 km.

Un produit de 2 M€ est prévu pour 2013. Il correspond à la moitié de la recette annuelle revenant au Département estimée à 4 M€.

D'autre part dans le domaine du Tourisme, il est proposé **d'instituer la taxe additionnelle à la taxe de séjour**. Cette mesure, à l'échelle de tout le territoire du Bas-Rhin s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle devrait rapporter 0,25M€ au Département en l'état actuel des communes et structures intercommunales bas-rhinoises qui ont instauré la taxe de séjour.

Son produit permettra de conforter l'ambition de notre collectivité dans sa politique de développement touristique auquel il sera dédié.

**Ces deux mesures sont détaillées dans le rapport Fiscalité du présent fascicule.**

Enfin, dans le cadre d'une clarification de la tarification des transports scolaires, et sans remettre en cause le principe de la gratuité, il sera demandé à tous les lycéens, et non aux seuls élèves de plus de 16 ans, de payer leur carte de transport lorsqu'ils empruntent le réseau départemental.

Le règlement des transports scolaires, approuvé par délibération du Conseil Général du 29 mars 2010, définit notamment les conditions de prises en charge des 42 000 élèves qui, chaque jour, utilisent les transports organisés par le département pour se rendre à leur établissement.

Le chapitre 2 de ce règlement précise les conditions d'âge et de participation financière des familles, réaffirmant le principe de gratuité jusqu'aux 15 ans inclus de l'enfant. Cette mesure historique, liée à l'âge légal du travail, est aujourd'hui dépassée, puisque 80% environ d'une classe d'âge atteint les études secondaires du lycée.

Il est dès lors proposé de modifier cette condition de prise en charge en maintenant le principe de gratuité au collège et en demandant une participation financière pour tous les lycéens.

Cette participation financière des lycéens reste stable et fixée aux montants indiqués dans le règlement, à savoir :

- 90 € annuels pour les élèves voyageant sur lignes scolaires (avec 1 aller-retour par jour)
- 135 € annuels pour les élèves voyageant sur tout autre réseau de transport (réseau 67, SNCF, éventuellement réseaux urbains)

Cette mesure de clarification représente un complément de recette de 0,2M€ en 2013 et 0,6M€ en 2014.

### **3.2. Les efforts demandés aux contribuables**

Après prise en compte de l'ensemble de ces mesures, ce sont quelque 4,3M€ de dépenses de fonctionnement qui restent à financer. Elles correspondent à la décision unilatérale de l'Etat de ponctionner nos recettes au titre de la péréquation (4 M€). Nous sommes ainsi conduits à devoir faire appel au contribuable à travers le seul impôt sur lequel le Département garde un pouvoir de décision, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties. Quand le Département augmente son taux de +1%, le produit supplémentaire obtenu est d'environ 1,4M€. Aussi, afin de combler les 4,3M€ d'écart, le taux de foncier bâti doit être augmenté de +2,9%.

Le taux du Département du Bas-Rhin (11,27%) est aujourd'hui inférieur de 7,56 points à la médiane nationale (18,83%). Notre taux n'avait pas changé en 2011 ni en 2012 quand d'autres départements pratiquaient de fortes hausses. Pour mémoire, le taux bas-rhinois est actuellement de l'ordre de 30% en dessous de la moyenne nationale (chiffre 2011) et 9,5% en deçà du taux haut-rhinois :

TAUX	2008 TFB (taux)	2009 TFB (taux)	2010 TFB (taux)	2011 TFB (taux)	2012 TFB (taux)
<b>Moyenne nationale</b>	9,99%	10,84%	14,38%	14,62%	non encore connue
Médiane nationale	11,71%	12,26%	12,65%	18,26%	18,83%
<b>Bas-Rhin</b>	7,59%	7,80%	8,00%	11,27% (*)	11,27%
- Evolution en %	2,85%	2,77%	2,56%	0,00%	0,00%
<b>Haut-Rhin</b>	7,81%	8,02%	8,16%	11,41% (*)	12,35%
- Evolution en %	2,90%	2,69%	1,75%	0,00%	8,24%

(\*) : augmentation mécanique du taux intégralement liée au transfert de la part régionale (réforme

Avec une hausse de +2,9%, notre taux serait ainsi porté à 11,60%, à comparer aux 18,83% du taux médian national.

### 3.3. Equilibre du budget primitif 2013

EFFET DE CISEAUX		EVOLUTION DU BP 2012 AU BP 2013
Augmentation dépenses contraintes	Dépenses sociales	+ 18 M€
	Autres dépenses contraintes	+ 4,25 M€
Variation recettes		+ 11 M€
"Effet de ciseaux" à combler		+ 11,25 M€

MESURES D'ECONOMIE	ECONOMIE REALISEE	PART PRISE DANS L'EFFORT DE MAITRISE
Réduction dépenses et révision des dispositifs CG	- 3,1 M€	27,60%
Subventions aux associations	- 1,4 M€	12,40%
<b>Total Economie Dépenses</b>	<b>- 4,5 M€</b>	<b>40%</b>
MESURES NOUVELLES	RECETTE ATTENDUE	PART PRISE DANS L'EFFORT DE MAITRISE
Taxe poids lourds	+ 2 M€	17,90%
Transports scolaires	+ 0,2 M€	1,90%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	+ 0,25 M€	2,20%
<b>Total Mesures Nouvelles</b>	<b>+ 2,45 M€</b>	<b>22%</b>

FISCALITE	RECETTE ATTENDUE	PART PRISE DANS L'EFFORT DE MAITRISE
Taxe sur le foncier bâti	+ 4,3 M€	38%



A noter également que certains dispositifs d'investissement sont concernés par des révisions qui contribuent à l'atteinte de la cible d'un niveau de crédits d'investissement de 189,9M€ au budget primitif 2013.

Dans le cadre de la politique rivières et des aides aux collectivités pour les opérations d'aménagement et de gestion des cours d'eau, conformément à l'avis favorable de la commission :

Sont concernés au titre d'une modification du taux d'intervention :

- la restauration et la renaturation des cours d'eau : le taux d'intervention passe de 30% minimum à 20%
- le financement des programmes d'entretien des cours d'eau ramené de 40 à 30%
- la participation pour la prévention des crues et des inondations limitée à un taux fixe de 30% au lieu d'un taux actuel oscillant entre 30 et 60%.

Sont concernés par des suppressions :

- les aides aux travaux de protections artificielles des lits fluviaux et de leurs berges qui altèrent la qualité des milieux aquatiques ;
- l'aide aux travaux fluviaux effectués dans les espaces de mobilité fonctionnelle des cours d'eau connus et partagés par les acteurs du territoire.

Ces mesures sont détaillées dans l'annexe n° 1 au présent rapport.

Dans le cadre de la politique des déchets, conformément à l'avis favorable de la commission :

Sont concernées par une modification : les aides à la décision pour la mise en place de la redevance incitative (plafonnement de l'assiette à hauteur de 30 000 € HT) ;

Sont concernés par une suppression : le soutien aux unités de traitement des déchets, le soutien à l'acquisition de puces électroniques de marquage des bacs, l'aide à l'acquisition de matériel de broyage collectif de déchets verts et de compostage.

Ces mesures sont détaillées dans l'annexe n° 2 au présent rapport.

Dans le cadre de la politique environnementale et plus particulièrement de l'aide au drainage des terres agricoles, conformément à l'avis favorable de la commission, sont concernés par des modifications :

- les travaux de drainage des terres agricoles dont le taux de subvention passe à 40% du montant hors taxes au lieu de 50%
- les frais de maîtrise d'œuvre du drainage des terres agricoles subventionnés à 80% du montant hors taxes des études topographiques, pédologiques, hydrauliques au lieu de 100%.

Ces mesures sont détaillées dans l'annexe n° 3 au présent rapport.

Dans le cadre de la politique de sécurité, l'arrêt du dispositif de soutien à la construction de nouvelles gendarmeries se fera à l'achèvement des opérations pour lesquelles la collectivité est engagée aujourd'hui.

## **4. La poursuite des engagements du Conseil Général**

### **Assumer notre responsabilité au cœur des politiques publiques de solidarité**

L'importance du rôle du Département dans l'ensemble des politiques en faveur de l'insertion, de l'enfance, des personnes âgées et handicapées, se mesure à l'aune des dépenses que nous y consacrons, qui pèsent près de 60% du budget de fonctionnement du Département (soit environ 483M€ prévus en 2013). Leur importance n'a cessé de croître ces dernières années, tant est devenu crucial le rôle du Conseil Général comme « amortisseur social » face à la crise. Cette responsabilité de notre collectivité auprès des plus fragiles de nos concitoyens est et restera première.

Au-delà de nos obligations légales, nous devons continuer d'innover en faveur des publics les plus fragiles, à travers l'ensemble de nos politiques : qu'il s'agisse de l'hébergement des personnes âgées grâce au projet TIC et Santé, du développement de solutions alternatives à l'hébergement en continu des personnes handicapées, ou encore des investissements que nous réalisons pour améliorer l'accès des personnes handicapées à la culture et à l'éducation.

Parallèlement à ces compétences clés, le Département joue un rôle de premier plan dans les politiques de l'habitat et du transport, qui jouent également un rôle crucial dans la promotion d'une société plus solidaire et de l'aménagement équilibré de notre Territoire.

Notre collectivité est aujourd'hui reconnue comme un acteur majeur de la politique de l'habitat. Nous avons investi massivement depuis ces dernières années dans l'extension, la réhabilitation du parc social public comme privé, et plus généralement en faveur du logement des personnes les plus fragiles. Compte-tenu des besoins anticipés d'ici à 2030 (entre 5000 à 6000 logements par an seront nécessaires pour accueillir, d'ici à 2030, 120 000 nouveaux habitants) nous devons impérativement maintenir cette ambition et conforter notre rôle de chef de file de l'habitat. C'est l'engagement que nous prenons, qui se traduira par un investissement du Département de 17,8M€ au titre de sa politique de l'habitat.

Dans le domaine des transports, le Département est aussi un acteur de référence en raison de sa responsabilité d'autorité organisatrice des transports scolaires et interurbains mais également pour son ambition et sa forte implication dans le développement des infrastructures de transports. Ces politiques, qui mobiliseront en 2013 plus de 52,8M€ en fonctionnement, sont essentielles pour la qualité de vie de nos concitoyens. Le maintien d'un service de transport de grande qualité et de la gratuité de transports scolaires malgré le contexte budgétaire très contraint constitue un symbole fort de notre engagement aux côtés de nos concitoyens, particulièrement dans une période de renchérissement très marqué du coût des déplacements. Sans les économies de dépenses réalisées par notre collectivité, le maintien de la gratuité dans les transports scolaires ne serait pas possible.

Parallèlement à l'accompagnement que nous poursuivons au quotidien au côté de nos concitoyens les plus fragiles, nous gardons intacte notre ambition et notre volonté d'avenir pour notre territoire.

## **Placer l'action du Conseil Général au cœur de la vie de tous les Bas-Rhinois**

Face aux évolutions institutionnelles en cours ou à venir, il est indispensable de conforter le Conseil Général dans son rôle de partenaire privilégié des communes et des intercommunalités.

L'année 2013 sera donc tout d'abord marquée par la mise en œuvre de notre stratégie territoriale, dont les grands axes ont été arrêtés lors de la séance plénière du 25 juin. En plaçant la proximité et l'action territoriale au cœur de son projet et de son fonctionnement, le Conseil Général se donne les moyens de préparer efficacement le développement de ses territoires et l'avenir des Bas-Rhinois.

Pour les communes et les intercommunalités, en matière de soutien à l'investissement, le Conseil Général maintiendra la programmation des subventions prévue dans les volets 1 et 2 des contrats de territoire et honorera ses engagements. C'est une priorité pour continuer à accompagner au mieux les collectivités dans les projets déterminants pour l'avenir et le développement de tous les territoires. Les contrats de territoire resteront et demeureront le cadre privilégié de notre partenariat avec les communes et intercommunalités.

Si la contrainte nous conduit à faire des choix difficiles dans les subventions de fonctionnement alloués à nos partenaires, nous continuerons cette année à élargir nos partenariats, à apporter de l'ingénierie aux territoires, et à chercher les voies d'une mutualisation de nos moyens, à faire vivre le réseau des acteurs du développement local.

Ainsi, en 2013, notre offre de service et d'ingénierie aux territoires sera maintenue et déployée, qu'il s'agisse des services déjà très structurés et reconnus par les territoires tels que l'intervention des SDHAU en matière d'instruction du droit des sols, le soutien au développement économique et touristique par le biais de l'ADT et l'ADIRA, la gestion des rivières et des risques associés avec les antennes territorialisées du Pôle développement des territoires, ou bien des nouveaux services qui seront déployés tout au long de l'année 2013 tels que la saisie des demandes d'aide en ligne (portail e-service du Conseil Général) ou la plateforme de publication des marchés (Alsacemarchéspublics).

## **Préparer l'avenir et renforcer l'attractivité de notre territoire**

L'année 2013 va permettre de franchir une étape décisive dans la construction du Conseil d'Alsace, avec l'organisation du référendum. Le projet de collectivité unique, résolument tourné vers une logique d'efficacité de l'action territoriale, va constituer dans les années à venir le vecteur essentiel d'une dynamique de mutualisation et d'innovation pour nos trois collectivités. Demain, le Conseil d'Alsace constituera une entité plus forte, à même de renforcer l'efficacité des fonds publics au service du développement et du rayonnement de notre région.

Le Conseil Général continuera d'apporter en 2013, avec le Département du Haut-Rhin et avec la Région Alsace, une contribution déterminante en faveur de projets qui vont renforcer l'attractivité et la compétitivité de notre région.

Au premier rang de ces projets figure bien évidemment le développement des infrastructures de transport, avec principalement le TSPO et la grande vitesse ferroviaire. L'année 2013 sera l'année de la montée en puissance du TSPO, avec la réalisation des travaux d'aménagement de la première tranche du projet, pour laquelle quelque 7,8M€ seront mobilisés dès cette année. S'agissant du TGV, les trois années à venir continueront d'être marquées par la poursuite des efforts considérables déjà réalisés par notre collectivité au titre des projets TGV Rhin-Rhône et Est-européen, avec la montée en puissance de la deuxième phase du projet de TGV Est : sur les 59 M€ que nous consacrons à ce projet majeur, 12M€ environ seront mobilisés pour la seule année 2013, après un investissement de près de 18M€ en 2012.

Le soutien à l'éducation est et doit rester un autre axe majeur de notre politique d'investissement. Il s'agit bien sûr d'abord de notre politique de construction, de restructuration et d'entretien des collèges qui est au cœur de nos compétences. La recherche de l'amélioration constante des conditions matérielles que nous offrons à nos collégiens est une priorité et nous y consacrerons plus de 25M€ en 2013, ce qui représente un effort considérable.

Le soutien à l'économie, à l'enseignement supérieur et à la recherche constitue un autre exemple emblématique de l'engagement de notre collectivité en faveur de l'attractivité de notre territoire. Nous sommes fortement impliqués dans le soutien à l'Université de Strasbourg et nous entendons conforter notre rayonnement en matière d'enseignement supérieur et de recherche, avec en 2013 un effort soutenu de plus de 4 M€, conforme à nos engagements. Dans le domaine de l'économie, ce sont près de 9,6M€ qui sont investis dans les différents dispositifs d'avance à l'économie (immobilier d'entreprise, plateformes départementales d'activité, zones d'activité), et qui témoignent de l'importance de notre soutien aux développements des entreprises bas-rhinoises, parallèlement au rôle essentiel assuré à leur côté par les agences de développement (ADIRA et Alsace International). Le soutien au développement touristique de notre territoire fait également partie intégrante de notre soutien à l'économie bas-rhinoise.

Le développement de l'internet à Très Haut Débit pour tous les Bas-Rhinois est un autre élément, incontournable, de la contribution volontariste du Conseil Général en faveur de la compétitivité pour notre territoire. Aux côtés de l'Etat, de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin, notre collectivité s'est engagée fortement en faveur d'un déploiement à moyen terme du très haut débit dans l'ensemble du territoire départemental. Nous avons prévu de consacrer à ce projet très ambitieux de l'ordre de 25 M€ d'ici à 2020. L'année 2013 sera marquée par l'entrée en phase opérationnelle du projet et le démarrage des travaux, nécessitant 1,7M€.

Au total, avec une enveloppe de 189,4M€ de crédits d'investissement inscrits, le BP 2013 est conforme aux orientations arrêtées depuis les orientations budgétaires 2009 consistant à ajuster progressivement nos investissements à notre capacité de financement, tout en restant à niveau d'effort très ambitieux, le Département restant l'un des tous premiers investisseurs publics régional.

## **5. L'appel à la responsabilité de l'Etat**

Devant la gravité de la crise actuelle et face aux menaces qui pèsent sur les finances départementales, le Département du Bas-Rhin prend ses responsabilités. Cependant, la réponse à la question du financement pérenne des dépenses sociales des Départements est aujourd'hui plus que jamais entre les mains de l'Etat. Le Département du Bas-Rhin appelle de ses vœux cette réforme.

Reçus à l'Elysée, les Départements ont entendu la promesse que l'Etat « s'engagera à créer les conditions de mise en place, à compter de 2014, de ressources pérennes et suffisantes permettant aux départements de faire face, dans un cadre maîtrisé, au financement des trois allocations individuelles de solidarité dont la loi leur confie la charge » et « mettra en place, dès le début 2013, un fonds spécifique de 170 millions d'euros pour mieux soutenir le financement des missions de solidarité ».

Le budget primitif pour 2013 du Département du Bas-Rhin démontre suffisamment la difficulté devant laquelle nous nous trouvons. Nous ne refusons pas la main tendue par l'Etat en 2013 et avons déposé un dossier pour être éligibles au fonds de soutien mis en place. Cependant, au-delà de cette réponse de court terme, une réforme de fond du financement des dépenses sociales départementales est indispensable et urgente. Nous l'appelons de nos vœux et souhaitons qu'elle soit à la hauteur des défis auxquels notre collectivité fait face depuis le début de la crise.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des finances et affaires générales, le Conseil Général :*

*Au titre de la politique des transports :*

*- Décide de mettre fin à compter de septembre 2013 au financement du GIHP.*

*Dans le cadre de la politique jeunesse :*

*- Lors du renouvellement des Contrats territoriaux pour la jeunesse (CTJ) ou de la création de nouveaux CTJ à partir de 2013 :*

*. Décide de porter le soutien à l'ingénierie Jeunesse à 10.000 € par territoire de CTJ et de le limiter à un par CTJ.*

*. Décide de supprimer le soutien financier à une action phare.*

*- Décide de supprimer le dispositif d'aide aux séjours de vacances hors du temps scolaire (Centres de vacances et de loisirs).*

*- Décide de supprimer l'aide aux Animations de Fin d'Année.*

*Dans le cadre de l'aide à la pratique sportive scolaire en primaire et à compter de la fin de l'année scolaire 2012/2013 :*

*- Décide de supprimer l'aide à la natation scolaire, à la pratique du ski et à la licence sportive scolaire.*

*Dans le cadre de la politique éducation :*

*- Décide de mettre fin, à compter du 1er janvier 2013, à la participation du Département aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat.*

*Dans le cadre de la politique de l'enfance :*

*- Décide d'assurer en 2013 la poursuite des actions des associations agréées sur la base d'une augmentation du budget à hauteur de + 0,5%.*

*- Décide de poursuivre en 2014 l'engagement des actions de prévention spécialisée sur la base d'un co-financement à 50% des communes bénéficiaires de ces actions.*

*Dans le cadre de la politique de développement local :*

*- Décide l'extinction progressive du dispositif actuel de soutien aux postes d'agents de développement généralistes et spécialisés des communautés de communes et des associations. Il est mis fin progressivement en 3 ans au co-financement des postes d'agents de développement local généralistes et spécialisés par une réduction par tiers successifs annuels des contributions du Conseil Général à cet effet.*

*- Décide la suppression des crédits d'animation territoriale à partir du 1er janvier 2013. Les montants de fonctionnement correspondants seront déduits de l'enveloppe du contrat de territoire sans qu'une fongibilité soit possible avec l'investissement.*

*Dans le cadre de la politique des déchets :*

- *Approuve les orientations relatives au renforcement de la cohérence de la politique départementale des déchets.*
- *Décide de supprimer le dispositif de subvention pour les travaux de construction ou d'aménagement des unités de tri ou traitement des déchets sous maîtrise d'ouvrage publique.*
- *Décide de supprimer le dispositif de subvention à l'achat de puces électroniques d'identification des bacs de collecte d'ordures ménagères.*
- *Décide de supprimer le dispositif d'aide à l'acquisition de matériel de compostage collectif, ou d'un broyeur intercommunal de déchets verts.*
- *Décide de limiter le plafond subventionnable des aides à la décision pour la mise en place de la redevance incitative à 30 000 € HT.*

*Dans le cadre de la politique rivières / aides aux collectivités pour les opérations d'aménagement et de gestion des cours d'eau*

- *Approuve le nouveau dispositif d'aides financières aux collectivités locales en matière de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations sur la base des taux suivants :*
  - o restauration et renaturation des cours d'eau : 20%*
  - o entretien des cours d'eau : 30%*
  - o protection contre les inondations fluviales : 30%.*
- *Décide d'appliquer les mesures complémentaires suivantes :*
  - o ne plus aider les travaux de protections artificielles des lits fluviaux et de leurs berges qui altèrent la qualité des milieux aquatiques ;*
  - o ne plus aider les travaux fluviaux effectués dans les espaces de mobilité fonctionnelle des cours d'eau connus et partagés par les acteurs du territoire, afin de maintenir une dynamique fluviale active ;*
  - o instaurer un principe de gestion d'une file d'attente, les dossiers recevables complets étant soumis à la décision de la Commission permanente en fonction de leur date d'arrivée au Conseil Général, le cachet d'entrée du Conseil Général faisant foi, dans la limite des crédits votés par l'assemblée pour l'exercice budgétaire en cours.*
- *Fixe au 1er janvier 2013 la date de mise en application de ces nouvelles dispositions. A titre transitoire, les dossiers arrivés au Conseil Général avant le 31 décembre 2012 seront traités selon les dispositions antérieures à celles proposées dans ce nouveau dispositif.*

*Dans le cadre de la politique environnement et plus particulièrement de l'aide au drainage des terres agricoles, et vu la délibération du Conseil Général du 25 mars 2002 relative à la modification des taux de subvention pour le drainage des terres agricoles :*

- *Décide de fixer à compter du 1er janvier 2013 les taux de subvention pour le drainage des terres agricoles réalisé par les associations syndicales autorisées de drainage (A.S.A.D.) de la manière suivante :*

- o subvention à 40% du montant hors taxes des travaux de drainage des terres agricoles ;*
- o subvention à 80% du montant hors taxes des études topographiques, pédologiques, hydrauliques ainsi que des frais de maîtrise d'œuvre du drainage des terres agricoles.*
- Précise que cette délibération annule et remplace la délibération relative aux taux de subvention pour le drainage des terres agricoles adoptée lors de la séance du Conseil Général du 25 mars 2002.*

*En matière de recettes :*

- Décide de maintenir la gratuité des Transports scolaires jusqu'au collège (sous réserve d'une éligibilité à la prise en charge, et notamment le respect de la carte scolaire) et d'instaurer une participation financière pour tous les lycéens. Cette participation financière des lycéens reste fixée aux montants indiqués dans le règlement, à savoir :*
  - o 90 € annuels pour les élèves voyageant sur lignes scolaires (avec 1 aller-retour par jour)*
  - o 135 € annuels pour les élèves voyageant sur tout autre réseau de transport (réseau 67, SNCF, éventuellement réseaux urbains).*
- Prend acte de la proposition d'instaurer la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour contenue dans le rapport Fiscalité.*
- Prend acte de la recette engendrée par la mise en place de la taxe poids lourds.*
- Prend acte de la proposition d'augmenter de 2,9% le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties contenue dans le rapport Fiscalité.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL